

Offre promotionnelle : B2S\_Perfect Signal 0€ au lieu de 99€

Lancement de l'offre promotionnelle : 01/09/2016

Fin de l'offre promotionnelle : 30/09/2016

Différences / avantages de l'offre promotionnelle : Offre valable jusqu'au 30 Septembre 2016 inclus et réservée aux clients souscrivant un abonnement PerfectSignal à 5€/mois sur 24 mois.

Lien vers l'offre promotionnelle :

1. Nom de l'entreprise notifiée	POST TELECOM S.A.	
1.1. Adresse	1, rue Emile Bian L-2996 Luxembourg	
1.2. Helpdesk [joignable 24h/24, 7j/7]	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
	e-mail	Formulaire de contact à partir du site <a href="http://www.post.lu">www.post.lu</a>
1.3. Service clientèle [joignable 24h/24, 7j/7]	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
	e-mail	Formulaire de contact à partir du site <a href="http://www.post.lu">www.post.lu</a>
1.4. Service technique [joignable 24h/24, 7j/7]	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
	e-mail	Formulaire de contact à partir du site <a href="http://www.post.lu">www.post.lu</a>
1.5. Service réclamation/médiation [joignable 24h/24, 7j/7]	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
	e-mail	Formulaire de contact à partir du site <a href="http://www.post.lu">www.post.lu</a>
	adresse	1, rue Emile Bian L-2996 Luxembourg
1.6. Service facturation [joignable 24h/24, 7j/7]	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
	e-mail	Formulaire de contact à partir du site <a href="http://www.post.lu">www.post.lu</a>
1.7. Site Web	<a href="http://www.post.lu">www.post.lu</a>	

Dernière mise à jour le 12/12/2014, tarifs en vigueur à partir du 01/01/2015.

Tous les prix sont à indiquer en EURO TVA (17%) comprise.

2. Nom de l'offre	PerfectSignal S	
3. Contrat		
3.1. Lien vers les conditions contractuelles (particulières/générales)	<a href="http://www.post.lu/fr/particuliers/conditions-des-offres">http://www.post.lu/fr/particuliers/conditions-des-offres</a>	
3.2. Description du service	PerfectSignal S est une antenne mobile personnelle à domicile. Ce service permet de capter le réseau mobile POST à l'intérieur votre foyer, lorsque le réseau extérieur ne le permet pas. Il est disponible uniquement pour les clients LuxFibre et ne fonctionne que pour les clients du réseau mobile POST et pour les roamers.	
3.3. Valable à partir du	Disponible dès à présent	
3.4. Durée minimale d'engagement	[mois]	24 mois
3.5. Délai contractuel de fourniture	[jours]	Dès l'achat
3.6. Délai commercial de fourniture	[jours]	Dès l'achat
3.7. Délai contractuel de levée de dérangement	[heures]	Dans les meilleurs délais
3.8. Frais d'initialisation de l'offre	[€]	-
3.9. Options de paiement (à énumérer et décrire)		
Les factures POST TELECOM S.A. sont, sauf stipulation contraire, intégralement payables dès réception. Les factures sont en principe débitées par ordre de domiciliation du compte bancaire indiqué par le client.		
3.10. Résiliation du contrat (décrire)		
A. Le Contrat est conclu à partir du moment où POST Telecom accepte la souscription du Client au Service comme complète et conforme. Toutefois, il est possible, d'une part, qu'à la suite de l'activation du Boîtier, POST Telecom estime que la qualité du Service est insuffisante pour des raisons techniques qui n'apparaissent qu'à ce moment-là et propose la résiliation du Contrat. D'autre part, le Client, s'il n'est pas satisfait par le Service, aura également la possibilité de se rétracter par courrier recommandé dûment motivé dans les quatorze (14) jours suivant la conclusion du Contrat. Dans ces deux cas, le Contrat sera résolu de manière rétroactive sans donner lieu à une quelconque indemnité dans le chef de l'une des parties à cet égard.		

<p>B. Le Contrat est souscrit pour une période initiale de vingt-quatre (24) mois (la «<b>Période Initiale</b>»). A l'issue de cette Période Initiale, le Contrat sera tacitement reconduit pour une durée indéterminée et les parties au Contrat pourront décider de le résilier, moyennant un préavis d'un (1) mois, notifié par courrier recommandé avec accusé réception dans le cas d'une résiliation demandée par le Client et par tout moyen écrit dans le cas d'une résiliation demandée par POST Telecom.</p> <p>C. Les Parties sont en droit de résilier immédiatement et de plein droit tout ou partie du Contrat, sans mise en demeure préalable ni versement d'une quelconque indemnisation en cas de faute grave de l'autre Partie. Dans un tel cas, la partie, ayant résilié le Contrat, pourra exiger, outre les indemnités de résiliation anticipée prévues à l'article F, le paiement du prix dû pour la période au cours de laquelle le Service a été presté ainsi que le paiement de tous les frais techniques, administratifs et juridiques qui en résultent.</p> <p>D. POST Telecom pourra notamment faire application de son droit de résiliation en vertu de l'article C notamment dans les cas suivants :</p> <p>a. perturbation par le Client du Service ou, de manière générale, de l'Accès à Internet ;</p> <p>b. utilisation non autorisée, frauduleuse ou illégale de tout ou partie du Service et/ou d'un Boîtier, notamment en cas de piratage, de tentative de piratage et/ou de mise à disposition de tiers du Service et/ou du Contenu ;</p> <p>c. non-paiement des sommes dues à POST Telecom en vertu du Contrat.</p> <p>E. Le Service est techniquement lié à l'existence d'un Accès à Internet. Toute suspension ou résiliation du contrat entre POST Telecom et le Client se rapportant à cet Accès à Internet, à la demande du Client ou aux torts de ce dernier, impliquera automatiquement et de plein droit la suspension ou la résiliation immédiate du Contrat pour le Service et dans le 2ème cas, aux torts exclusifs du Client. Dans ces deux cas, POST Telecom aura la faculté d'exiger le paiement d'une indemnité de résiliation anticipée visée à l'article F ci-dessous.</p> <p>F. A l'exception des cas prévus à l'article A, C et E ci-dessus, chaque Partie peut mettre fin à tout moment au Contrat lors de la Période Initiale pour des raisons autres que celles prévues à l'article A, C et E moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois civil, notifié par lettre recommandée. Dans ce cas l'autre partie a la faculté d'exiger de plein droit une indemnité de dédit pour rupture anticipée du Contrat concerné. Cette indemnité en cas de résiliation du Contrat pendant la Période Initiale, équivaut à cent pour cent (100%) des sommes restant dues jusqu'à la fin de la Période Initiale au titre du Contrat.</p> <p>G. Les indemnités de résiliation anticipée visées à l'article F ci-dessus ne sont pas dues dans le cas où le Client (ou le cas échéant ses ayants droit) invoque à l'appui de ladite résiliation (i) un déménagement du Client en dehors de la zone couverte par le Service, ou (ii) le décès du Client.</p> <p>H. Le Contrat prend fin immédiatement, de plein droit et sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire pour ce faire, dans le cas où l'une des parties se trouve en état de cessation de paiement, d'insolvabilité financière, de faillite ou de liquidation, que cela soit amiable ou judiciaire.</p> <p>I. En dehors des cas prévus spécifiquement au présent article, chaque partie pourra résilier le Contrat en cas de non-respect par l'autre partie de l'une quelconque des obligations lui incombant en vertu du Contrat. La résiliation n'interviendra qu'après une mise en demeure préalable notifiée par lettre recommandée restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours calendaires.</p>			
3.11.	Frais dus au moment de la résiliation du contrat, y compris le recouvrement des coûts liés aux équipements terminaux		
	-		
3.12.	Autres options contractuelles (à énumérer et décrire)		
	Non disponible		
3.13.	Définition(s) (à énumérer et décrire)		
	-		
4.	Frais d'activation et d'installation	[€]	
	-		
5.	Coûts du service	[€]	
5.1.	Tarif(s) (à énumérer et décrire)	[€]	Abonnement mensuel : 5 €
5.2.	Réduction(s) (à énumérer et décrire)	[€]	-
5.3.	Matériel(s) supplémentaire(s) (routeur, terminal, ...)	[€]	Prix du boîtier PerfectSignal S : 99 €
5.4.	Changement d'adresse de facturation	[€]	-
5.5.	Duplicata du contrat	[€]	-
5.6.	Autre(s) coûts (à énumérer et décrire)		
	-		
5.7.	Option(s) (à énumérer et décrire)		
	-		

<b>6. Frais supplémentaires</b>		
6.1. Duplicata du contrat	[€]	-
6.2. Duplicata de la facture	[€]	-
6.3. Autre(s) frais (à énumérer et décrire)		
-		
<b>7. Intervention technique</b>		
7.1. Coûts horaires	[€/h]	Non disponible
7.2. Facturation par heures, demi-heures, 15min,...	[min]	Non disponible
7.3. Frais de déplacement	[€/km]	Non disponible
<b>8. Procédure de « relance » (à énumérer)</b>		
-		
<b>9. Frais de récupération des créances (à énumérer)</b>		
-		
<b>10. Divers</b>		
10.1. Caractéristiques techniques principales [par principal il faut comprendre celles qui sont indispensables pour mettre en service « soi-même » (donc par le consommateur lui-même à son domicile) le service et/ou réseau concerné par ce consommateur]	Pour utiliser PerfectSignal S, il est nécessaire d'être client LuxFibre. Le boîtier PerfectSignal S se branche à la Fritz!Box fournie avec le service LuxFibre.	
<b>11. Options (à énumérer et décrire)</b>		